

Séance du 9 Juin 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 9

Présents : 7

Votants : 7

Objet : Echange vente terrain communal à M. Lanet.

L'An Deux Mille Vingt Trois, le neuf juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BATS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPOUY, Maire

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 06/04/2023

Présents : Jean-Marc DUPOUY, Paula MARTINET, Gaëlle MARTIN, François DEDEBAN, Gérard DUYSCHÉ, Joël VIDOT, Marc DABESCAT

Absent excusé : Karine LESPIAU et Laurent DUMARTIN

Le Conseil a élu pour Secrétaire Madame François DEDEBAN

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des impôts,

Considérant que Mr Lanet Éric souhaite acheter à la commune la parcelle cadastrée section B n° 939 pG, située lieu-dit Bourg.

Le président de séance expose aux membres du Conseil Municipal que :
La commune est propriétaire de la parcelle cadastrée ZB 939pG, d'une superficie de 3a 55ca.
Monsieur Lanet est propriétaire des parcelles ZB 937 pA et 938 pC.

Les négociations ont permis d'aboutir à la proposition d'échange suivante :

- M. Eric LANET cède à la commune les parcelles ZB 937pA et 938pC d'une contenance de 160 m² ;
- La commune rétrocède une partie de la parcelle ZB 939pG, (d'une contenance de 355m²), une emprise équivalente de 160m². Reste à la charge de Mr LANET, l'achat de la différence d'une contenance de 195m², au prix de 10€ le m².

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau (Villa Noulbos - 50 Cours Lyautey- 64010 PAU Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de l'accomplissement des formalités de publicités requises.

Fait et délibéré les Jour, mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
DUPOUY Jean-Marc

